

# « LA SANTENOISE »

## ARTICLE 1 - PRÉSENTATION

La commune de Santeny en partenariat avec le Comité des Fêtes de Santeny organise **le samedi 14 octobre**, à partir de 9 heures, une course ou une marche (au choix) appelée « LA SANTENOISE » au profit du COMITÉ PRÉVENTION ET DÉPISTAGE DES CANCERS en soutien pour la lutte contre le cancer du sein.

## ARTICLE 2 – PARCOURS

3 parcours de course et 1 marche proposés se situent en forêt Notre-Dame

- **Course à pied de 5 km**
- **Course à pied de 11 km**
- **Course à pied de 20 km**
- **Marche de 5 km**

## ARTICLE 3 – ORGANISATEURS

Mairie - Service « communication et événementiel »  
Place du Général de Gaulle - 94440 SANTENY  
Contact : communication@mairie-santeny.fr  
Tél : 01 56 32 32 34

## ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Nouveauté cette année, la course « LA SANTENOISE » est ouverte à tous

- Aux femmes (peuvent être costumées)
- Aux hommes « munis obligatoirement d'un accessoire féminin (jupe, perruque, ...) »
- Aux enfants (obligatoirement accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte)

### Indication / contre-indication à la pratique de la course

Chronométrage pour les 3 premiers de chaque course. Certificat médical obligatoire (établissant l'absence de contre indication à la pratique de la course) ou licence en cours de validité.

## ARTICLE 5 – INSCRIPTION

**L'inscription se fait via un bulletin d'inscription en ligne sur le site internet de la mairie : [www.mairie-santeny.fr/inscription-a-la-santenoise-2023/](http://www.mairie-santeny.fr/inscription-a-la-santenoise-2023/)**

Des formulaires d'inscription sont également à disposition à l'Espace Services Citoyen et sont à renvoyer par mail à communication@mairie-santeny.fr, par courrier ou dans la boîte aux lettres de l'Espace Services Citoyen sis 1 rue de la Fontaine à Santeny (94440).

**Clôture des inscriptions le 30 septembre 2023.**

## ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS ET DES TEE-SHIRT

Le retrait des dossards et des tee-shirt se fera à la Salle des Cérémonies (cour de la Mairie) :

- Samedi 7 octobre de 9h à 12h
- Lundi 9 octobre de 14h à 19h
- Mercredi 11 octobre de 14h à 19h

## ARTICLE 7 – RÈGLEMENT ET TARIF

**Le règlement par chèque (à l'ordre du Comité des Fêtes de Santeny), carte bancaire ou espèces est à remettre le jour de remise des dossards.**

**L'inscription est de 8 € par adulte** pour les 5/11/20 km de course à pied ou 5 km de marche (somme reversée dans son intégralité au COMITÉ PRÉVENTION ET DÉPISTAGE DES CANCERS – Lutte contre le cancer du sein) et **est gratuite pour les moins de 18 ans.**

## ARTICLE 8 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera offert à tous les participants.

## ARTICLE 9 – SÉCURITÉ

Un dispositif de secours sera présent pour garantir la sécurité et l'assistante médicale. Des signaleurs seront présents sur le parcours. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et le commissariat seront informés de la tenue de la manifestation.

## ARTICLE 10 – RÉCOMPENSES

Pour chaque épreuve, les trois premiers participants qui franchiront la ligne d'arrivée seront récompensés.

## ARTICLE 11 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive et déclinent également toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur, qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

## ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## ARTICLE 13 – R.G.P.D

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Les coordonnées des concurrents de « LA SANTENOISE » seront réservées à l'usage de cette épreuve uniquement et ne seront pas transmises à des organismes extérieurs. Les concurrents peuvent, sur simple demande auprès des organisateurs, demander la non-publication des données nominatives dans les résultats.

## ARTICLE 14 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.